MJC de Saizerais

Siège : 2 rue Saint-Amand 54380 SAIZERAIS : **contact@mjc-saizerais.fr / mjc-saizerais.fr**

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2015-2016 (une fiche à remplir par adhérent)

(joindre le(s) règlement(s) (10 chèques maximum) ainsi que le(s) certificat(s) médical(aux) pour toutes les activités physiques et sportives et les autorisations parentales dûment remplies)

Nom ..... Prénom .....

Adresse complète .....

Date de naissance ..... N° de téléphone .....

Adresse mail .....

Règlement	Montant	N°	Banque :
Espèces	.....€		
Chèque (s)	.....€	1/	n°..... encaissé septembre 2015
	.....€	2/	n°..... encaissé en octobre 2015
	.....€	3/	n°..... encaissé novembre 2015
Pas de centimes, uniquement des chiffres ronds	.....€	4/	n°..... encaissé décembre 2015
	.....€	5/	n°..... encaissé janvier 2016
	.....€	6/	n°..... encaissé février 2016
	.....€	7/	n°..... encaissé mars 2016
	.....€	8/	n°..... encaissé avril 2016
	.....€	9/	n°..... encaissé mai 2016
	.....€	10/	n°..... encaissé juin 2016

Je soussigné (e), M..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MJC au verso de la présente fiche, en accepter les termes et s'engager à les respecter.

A Saizerais, le .....
(«lu et approuvé» et signature)

		Cochez	Tarif annuel
Activités sportives			
Tai Chi			120€
Body Sculpt/Fitness			120€
Stretching			120€
Danse rythmique de 7 à 10 ans			120€
Kung Fu			120€
Qi Qong			120€
Intervalle training			120€
Step/Cardio/FAC			120€
Babygym de 3 à 6 ans			120€
Country Line Dance			120€
Danse de salon			120€
Body dance			120€
Aéroboxe			120€
Zumba Adultes			120€
Activités musicales			
Atelier chant			300€
Guitare / Basse			300€
Atelier groupe de chant adultes			100€
Batterie			300€
Ateliers musicaux de groupe			5€/atelier
Activités culturelles			
Théâtre Enfants < à 11 ans			130€
Théâtre Ados			130€
	SOUS-TOTAL		
Adhésion Carte MJC obligatoire : Pour les Saizerillons :	< 18 ans		6€
	> 18 ans		9€
Pour les personnes extérieures à Saizerais :	< 18 ans		9€
	> 18 ans		12€
	TOTAL		

Pour obtenir une attestation, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

REGLEMENT INTERIEUR (adopté le 26 août 2011)
Modifié le 27 août 2014

L'association de la MJC de SAIZERAIS est gérée par une équipe de bénévoles, qui, en sus de leur travail et de leur famille, donnent de leur temps libre pour gérer et faire fonctionner l'association.
Les membres du Conseil et notamment son Président et vice-Président peuvent engager leur responsabilité civile et/ou pénale en cas de manquements volontaires ou involontaires à des règles par ses adhérents.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil a élaboré ce règlement intérieur que chaque adhérent s'engagera à respecter.

Essai : Les deux premières semaines d'activités sont gratuites afin de permettre les essais. A l'issue de cette période, l'inscription est obligatoire. Un nouvel adhérent pourra essayer une séance au maximum avant de s'inscrire.

Adhésion : Le montant de l'adhésion, fixé par le Conseil, est dû, quel que soit le nombre d'activités pratiquées.

Inscription : Elle est obligatoire. Elle implique la remise d'une fiche d'inscription, dûment remplie -le présent règlement approuvé au verso-, de son ou ses règlements et de la fourniture d'un certificat médical (pour les activités sportives et de danse), avant le 30 septembre ou lors de la seconde séance pour une inscription en cours d'année, entre les mains du responsable d'activité.

Tarifs : Ils sont fixés chaque année par le Conseil. La cotisation est annuelle. Le règlement peut intervenir en une ou plusieurs mensualités ; l'intégralité du règlement devant cependant être remis au moment de l'inscription.
Tout trimestre commencé sera dû. Les chèques ne devront pas être anti-datés.

Certificat médical : Conformément à la loi, la fourniture d'un certificat médical est **impérative** afin de permettre aux responsables de l'association de s'assurer de la bonne santé de l'adhérent.

Exclusion : En cas de **non-paiement de l'adhésion ou de la cotisation ou de l'absence de certificat médical**, le Conseil se réserve le droit de refuser l'accès d'un adhérent aux cours, sans remboursement, jusqu'à régularisation de la situation.

Cours : Les cours sont dispensés pendant toute l'année scolaire de septembre à juin, sauf pour les cours de musique et chant qui débuteront en octobre. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires ni les jours fériés. L'absence d'un professeur sera, dans la mesure du possible, rattrapée. Le planning est défini par le Conseil en début d'année.

En cas de nombre insuffisant d'adhérents dans un cours entachant la viabilité du cours, le Conseil se réserve la faculté de supprimer ce cours du planning au cours de l'année. Cette suppression donnera droit à un remboursement partiel des cotisations (calcul *prorata temporis*).

Locaux et matériel : Les locaux sont communaux. Il est demandé de veiller au respect et à la propreté des locaux, ainsi que du matériel mis à disposition. Le matériel emprunté **devra être remis à sa place**, à la fin de la séance, ainsi que les tables et chaises déplacées.

Equipement : Chaque adhérent doit avoir une tenue appropriée à l'exercice de son activité. En particulier, pour le respect du sol de la salle, il est demandé de posséder une **paire de baskets d'intérieur propres** . Les chaussures à talon pointu sont interdites en Danse Country. En ce sens, les recommandations des professeurs devront être suivies par les adhérents.

Assemblée Générale : Elle a lieu chaque année en début d'année. Tous les adhérents à jour de leur cotisation l'année précédente y sont invités. Chaque adhérent dispose d'un droit de vote.

TARIFS 2015-2016 **(voir plaquette)**

Saizerillons : Adhésion moins de 18 ans : 6 € ; Adhésion plus de 18 ans : 9 €
Extérieur : Adhésion moins de 18 ans : 9 € ; Adhésion plus de 18 ans : 12 €

Le Président
Jean ARROYO

Modifié par Nathalie GREINER
Présidente